

Les études d'identification en microfinance

28 septembre 2004
Christine POURSAT

Aujourd'hui, nous vous présentons un document de capitalisation du pôle microfinance du GRET (coordonné par Anne-Claude Creusot), sur le thème de l'identification en microfinance. Ce document vise à la fois à montrer la nécessité, en microfinance d'études préalables correctement construites, et à donner quelques clés et outils pour réaliser ces études. Il propose également une réflexion sur les pré-requis nécessaires à la mise en place de programmes de microfinance.

Ce texte paraîtra prochainement dans la série Coopérer aujourd'hui (et sera mis en ligne sur le site du Gret).

L'importance des études préalables en microfinance

Le document du GRET part du constat que la diffusion à grande échelle de la microfinance par la réplique de modèles ou par une logique de l'offre (qui sous-tend la standardisation des produits de microfinance) a fait la preuve de ses limites. Trente ans d'expérience en microfinance ont démontré la nécessaire adaptation des modèles au contexte (on défend davantage des principes d'intervention que des modèles en tant que tels) ainsi qu'une meilleure attention portée à la demande exprimée par les populations elles-mêmes. D'où l'importance, dans le secteur de la microfinance, d'études préalables telles que l'identification et la faisabilité.

L'identification : est-ce qu'on y va et dans quelles directions ?

En gestion de projets, l'identification (parfois appelée étude d'opportunité ou mission exploratoire) consiste à mieux maîtriser, dès la phase de naissance de l'idée du projet, le milieu dans lequel l'action est pressentie ainsi que les éléments méthodologiques pouvant être proposés. Il s'agit principalement de répondre à la question : l'idée de projet est-elle pertinente dans le contexte donné, autrement dit est-elle en adéquation avec la réalité du terrain étudiée ?

L'identification doit donc permettre d'aboutir à un diagnostic précis.

- Soit les conclusions sont positives, alors elle devra définir :
 - ▷ Un ou des scénarios possibles de mise en œuvre de l'action (en termes de montages institutionnels, de produits et de protocoles).
 - ▷ Ce qu'il sera nécessaire d'étudier lors de l'étude de faisabilité pour confirmer la pertinence et la cohérence de l'action et valider le choix d'un scénario

- Soit les conclusions sont défavorables au point de décourager la poursuite du processus projet. L'étude de faisabilité sera alors annulée.
- Soit le diagnostic est mitigé et l'identification peut déboucher sur une demande d'approfondissement. Elle peut aussi conclure à un accord pour une étude de faisabilité avec une identification claire des risques/questions pressentis. Dans ce cas et si le contexte le permet, cette dernière pourra aboutir à une réorientation des objectifs et de l'action.

La faisabilité : les options de départ sont-elles les bonnes ? Comment s'y prend-on ?

La faisabilité, consécutive à l'identification, devra permettre de définir les modalités de mise en œuvre de l'action, une fois la pertinence de celle-ci prouvée. L'enjeu de la faisabilité est de réussir à faire a priori des choix opérationnels précis de mise en œuvre, tout en balisant le processus par lequel ces choix devront être validés par la pratique.

Le contexte de l'identification et ses implications pratiques

En théorie, une identification se prononce sur la pertinence de l'idée d'action en microfinance et donne lieu à une étude de faisabilité qui définit les modalités de mise en œuvre de l'action, et qui elle-même débouche sur un projet.

Dans la réalité, la conception de projet correspond rarement à cet enchaînement logique et dépend du contexte institutionnel dans lequel l'idée du projet de microfinance naît.

Celui-ci sera essentiellement déterminé par :

- ▷ **Le profil du commanditaire** (celui qui a l'idée de projet et qui veut la creuser) et la nature de ses propres objectifs. Est-il spécialisé en microfinance ? Quels sont son ancrage et sa connaissance du terrain ?
- ▷ Le **lien** entre le **commanditaire**, l'**expert** qui réalise les études préalables (celui qui est chargé de tester/concrétiser l'idée de projet) et l'**opérateur** du projet (celui qui mettra en œuvre le projet). Ces trois acteurs sont-ils autonomes et distincts ?
- ▷ **L'entrée que privilégie le commanditaire dans ses termes de référence**, autrement dit « sur quoi portent les éléments prédéfinis ? ». Généralement, le commanditaire a soit une entrée ciblage ou produits, soit une entrée institutionnelle. Dans le premier cas, la zone, le type de bénéficiaires et/ou le type de services financiers sont ses objectifs prioritaires. En revanche, le commanditaire ne dit rien sur le modèle d'institution de microfinance privilégié. C'est à l'identificateur de déterminer le montage le plus propice. Dans l'autre cas, l'entrée du commanditaire est institutionnelle, c'est-à-dire qu'il impose un modèle ou un partenaire (par exemple : la mise en place de caisses mutualistes d'épargne et de crédit) mais il n'impose rien par rapport au type de services à proposer ou au public cible.
- ▷ Le **niveau de développement du secteur de la microfinance** dans le pays et la zone considérée. Les expériences existantes en microfinance dans le pays et la zone sont-elles nombreuses et de qualité ?

Les conditions d'une identification réussie

Le document propose les étapes suivantes, pour une identification complète en microfinance :

- ▷ Définition précise des termes de référence de l'étude avant son démarrage : le contexte de naissance de l'idée de projet, les éléments pré-définis ainsi que les questions spécifiques à se poser
- ▷ Caractérisation du contexte dans lequel le futur projet se situe : quelles que soient les questions spécifiques, une identification devra toujours permettre de collecter des informations sur les éléments suivants :
 - Contexte macroéconomique et socio-économique du pays, notamment géographie et démographie (densité de population), économie (répartition sectorielle, croissance) et quelques indicateurs macroéconomiques déterminants pour un projet de microfinance tels que la stabilité monétaire, l'inflation et le niveau de richesse/habitant.
 - Paysage institutionnel de la microfinance : cadre légal en place afin de connaître les conditions d'exercice de la microfinance et notamment les éventuelles contraintes sur la fixation des taux d'intérêt, la mobilisation de l'épargne ou encore les conditions d'agrément d'une institution de microfinance (liées ou non à un statut particulier).
 - Revue de l'offre et des produits de microfinance au niveau national et dans la zone d'intervention afin de repérer les possibilités de synergies ou les risques de concurrence.
 - Contexte socioéconomique de la zone d'intervention du projet pour, notamment, mieux comprendre la demande en services financiers et identifier les atouts et contraintes de la zone pour un projet de microfinance.

Ces informations doivent être collectées sur la base de recherches bibliographiques, d'entretiens avec les personnes ressources et d'enquêtes auprès des ménages (de nature qualitative pour une phase d'identification).

- ▷ Sur la base de ce diagnostic, on doit être en mesure de porter un jugement sur la pertinence d'un projet de microfinance puis de poser les bases de l'action : objectifs global et spécifiques du projet, zones d'intervention et public, produits financiers et méthodologie, montage institutionnel (mutuelle d'épargne et de crédit, caisses villageoises, institution de crédit solidaire, etc.) financement, phasage, dimensionnement et perspectives.
- ▷ L'identification doit par ailleurs permettre de faire le bilan des facteurs paraissant favorables ou non à la mise en œuvre du projet et proposer des pistes d'action pour contourner les éventuels problèmes.
- ▷ Elle doit enfin déboucher sur une liste de questions en suspens ou hypothèses à valider durant la faisabilité ou lors du démarrage du projet. En effet, l'identification se déroule généralement sur un temps relativement court et oblige donc à raisonner sur la base d'hypothèses plus ou moins vérifiées.

A titre indicatif, il est précisé qu'une identification dure généralement entre 10 et 20 jours (un bailleur accepte difficilement d'investir au-delà, pour un travail qui peut conclure à la non-pertinence de l'idée de projet) et une étude de faisabilité entre 1 et 3 mois. Cette dernière peut parfois (plus rarement) être directement intégrée dans le projet.

Y a-t-il des prérequis en microfinance ?

Mieux maîtriser, dès la phase de maturation de l'idée d'action, les conditions nécessaires à la réussite d'un projet de microfinance doit permettre une meilleure sélection des terrains d'intervention, donc une plus grande rationalisation des ressources et des énergies. En revanche, raisonner simplement l'identification, par une validation des pré-requis nécessaires à

l'action, peut conduire à une concentration des projets de microfinance dans les zones favorables et à l'abandon des zones de travail a priori plus difficiles (par exemple, les zones enclavées à faible potentiel économique ou zones déstructurées socialement).

La lecture d'un contexte n'est donc pas si simple à faire et peu de situations permettent d'aboutir à une conclusion tranchée sur la pertinence ou pas de l'action. Dans la plupart des situations, le diagnostic sera mitigé.

Il semble toutefois possible de retenir des facteurs qui peuvent constituer des contraintes réhibitoires à la mise en œuvre d'une action de microfinance.

■ **Conditions internes au projet**

Les problèmes de pertinence et de cohérence interne du projet se manifestent surtout quand les éléments prédéfinis par le commanditaire de l'étude semblent inadaptés et que ce dernier n'est pas prêt à faire évoluer ses choix initiaux.

Ce sont les failles rencontrées au niveau du montage institutionnel qui sont généralement les plus compromettantes pour la bonne marche d'un projet : partenariat forcé avec une ONG locale généraliste sans base solide en microfinance, reprise d'un réseau de microfinance en difficulté sans partage du diagnostic initial et du plan de redressement avec tous les acteurs du réseau, pas d'accord sur une vision stratégique commune et sur un partage des responsabilités dans le cas d'une co-mise en œuvre de projet.

■ **Conditions externes au projet**

On peut citer le cumul de plusieurs contraintes socio-économiques tel qu'un environnement marqué par une logique d'aide, un manque d'opportunités économiques dans la zone projet, une densité de population tellement faible qu'elle rend difficilement envisageable l'équilibre financier d'un système de microfinance, une instabilité monétaire qui ne permet pas de garantir la valeur du capital de l'institution, un cadre légal prohibitif.

Quelques références bibliographiques pour en savoir plus

Commission Européenne. « Microfinance : orientations méthodologiques », décembre 2000

Houssard, L. « Identification des opérateurs locaux de développement : éléments méthodologiques pour un repérage préalable à un projet en collaboration » GRET, 2001, http://www.gret.org/ressource/doc_s cien/pdf/doc19.pdf

CGAP « Cadre d'évaluation des Institutions de microfinance », guide pratique, octobre 1998. http://www.cgap.org/docs/TechnicalTool_04_French.pdf

Neu D. « Evaluer : apprécier la qualité pour faciliter la décision », Gret 2001, http://www.gret.org/ressource/result_docsc.asp?auteur=67&Submit=Rechercher